

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 2 MARS 2021 À 18 H 30
À LA SALLE DES FETES DE NUITS-SAINT-GEORGES

PRÉSENTS : **PRÉSIDENT** : Pascal GRAPPIN.

MEMBRES TITULAIRES : Gilles SEGUIN, André DALLER, Evelyne GAUTHEY, Dominique DUPONT, Jacques BARTHELEMY, François MARQUET, Philippe BALIZET, Sylvie VACHET, Didier TOUBIN, Hervé PETIT, Ludovic MILLE, Dominique VERET, Christian MEZZAVILLA, Gilles CARRE, Danielle BELORGEY, Dominique BAILLEUX, Gilles STUNAU, Bernard CHOLET, Jean-François ARMBRUSTER, Pascal ROCHET, Jean-François COLLARDOT, Philippe ROUARD, Francis CHENOT, Christophe LUCAND, Philippe HUMBERT, Malika AMINI, Alexandre PLAZA, Sabine DEFAUT, Michel CADOUX, Didier DANEL, Valérie DUREUIL, Denis GAILLOT, Christian HOQUET, Georges STRUTYNSKI, Jean-Luc ROSIER, Christèle POUTHIER, Alain CARTRON, Jean-Claude ALEXANDRE, Nicole GENEVOIX, Gilles MUTIN, Florence VEDRENNE, Ghislaine POSTANSQUE, Jocelyne FINCK, Daniel CARRASCO, Eliane QUATREHOMME, Umberto CHETTA, Jean-Louis LEXTREY, Laurent BEDENNE, Jean-Claude GAILLARD, Hubert POULOT, Pascal BORTOT, Philippe RUPIN, Sylvie VENTARD, Gilbert MORIN, Régis DORLAND, Christian MARCHISET, Christian ROUSSEL, Pierre LIGNIER, Isabelle CHAPUILLIOT, Bernard GROS (en remplacement de Jean-Louis RAILLARD), Claude CHARLES.

EXCUSÉS : Jean-Paul SERAFIN, Antonio COBOS, Thomas CAGNIANT, Alain VION, Gérard FRICOT, Sophie GALLOIS, Gilles MALSERT, Olivier PIRAT, Claude LEFILS, Olivier BAYLE, Rémi VITREY, Hervé TILLIER, Florence ZITO, Alain BŒUF, Alain TRAPET, Marcel JOBARD, Jean-Louis RAILLARD.

POUVOIRS : Jean-Paul SERAFIN a donné pouvoir à Valérie DUREUIL.
Sophie GALLOIS a donné pouvoir à Christophe LUCAND.
Olivier PIRAT a donné pouvoir à Christèle POUTHIER.
Claude LEFILS a donné pouvoir à Jean-Claude ALEXANDRE.
Olivier BAYLE a donné pouvoir à Nicole GENEVOIX.
Rémi VITREY a donné pouvoir à Gilles MUTIN.
Alain BŒUF a donné pouvoir à Pascal BORTOT.

PRÉSENTS POUR L'ADMINISTRATION : Frédéric GROSNICKEL, DGS, Ludovic BOURDIN, et Ronan DURAND, DGAs ; Isabelle RIGONI et Sabine SENTERRE, Secrétariat général.

Monsieur le Président ouvre la séance, et remercie les participants.

Madame DUREUIL est désignée secrétaire de séance, et procède à l'appel nominal.

**1. APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2021
ET RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 23 FEVRIER 2021**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Le relevé de décisions du bureau communautaire du 23 février 2021 n'appelle aucune question ni observation.

2. PROJETS DE DELIBERATIONS

C/21/08 – Objet : Débat d’Orientation Budgétaire.

En préambule, Monsieur le Président rappelle le déroulement de la préparation budgétaire 2021 qui se compose de 3 étapes : débat d’orientation budgétaire, adoption des CA 2020 budget principal et budgets annexes (30 mars) puis en avril, adoption des BP 2021. Sur ce dernier point, la date du 6 avril envisagée initialement pourra être si nécessaire reportée au 13 avril, selon la date à laquelle les services de l’Etat communiqueront les données essentielles à la finalisation du budget, concernant les dotations et les bases de fiscalité.

Monsieur le Président rappelle également et explique les différences positives au niveau du résultat prévisionnel projeté en octobre 2020 et la situation effective à l’arrêt des comptes 2020 qui laisse toutefois apparaître malgré tout un déficit de fonctionnement de l’ordre de 200 000 €. Il évoque également les réformes significatives intervenues sur la fiscalité locale, en particulier la suppression de la taxe d’habitation et la réduction des impôts de production, qui conduisent à réduire encore plus les marges de manœuvre des EPCI. Monsieur le Président conclut son introduction en rappelant que pour restaurer un équilibre de la section de fonctionnement, il est nécessaire que la Communauté de communes réduise ses dépenses d’un million d’euros et explique la composition.

Puis Madame VENTARD, Vice-Présidente déléguée aux finances et à la prospective financière, engage la présentation du rapport d’orientation budgétaire, déjà présenté en commission des finances et au Bureau communautaire.

Cette présentation aborde les points suivants :

- Le contexte national en matière de finances locales : en particulier les impacts de la suppression de la TH, de la réduction des impôts de production et de l’évolution du FPIC.
- Le contexte intercommunal quatre ans après la création du nouvel EPCI : rétrospective de l’évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement ainsi que du solde des épargnes.
- Les premières prévisions de recettes 2021 : mise en exergue de la tendance structurelle inquiétante à la baisse du fonds de roulement.
- Le cadrage budgétaire 2021.

Afin de participer à la restauration de l’équilibre budgétaire, Monsieur le Président exclut l’hypothèse d’une révision des attributions de compensations.

Puis pour la 5^{ème} partie, chaque Vice-Président présente les orientations budgétaires par compétence :

Aménagement du territoire
Développement économique
Tourisme
Biodiversité et développement durable
Eau et assainissement, GEMAPI
Déchets
Petite enfance et enfance jeunesse
Solidarités
Culture et sports
Communication
Entretien des bâtiments et du patrimoine, informatique et télécommunication
6^{ème} partie : les éléments relatifs aux ressources humaines.

Départ de Madame DEFAUT à 20h30.



A l'issue de ces présentations, on note les interventions suivantes :

Monsieur LUCAND précise que, concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 2017, le graphique retenu ne montre pas que la part des charges de personnel ainsi que celle des charges à caractère général baissent, contrairement au reversement de fiscalité qui fonde l'augmentation. D'autre part, les charges globales de Personnel doivent être rapportées à l'ensemble des budgets agrégés (10 millions environ sur 50 millions environ) soit un ratio de 20%, et non de 50%. Enfin, sur les résultats de l'exercice 2020, il serait utile de chiffrer la part exacte des pertes dues à la crise sanitaire, et que l'on évalue aujourd'hui approximativement à 500 000 €.

Monsieur SEGUIN évoque l'évolution de la masse salariale et les liens au niveau du personnel entre les SPIC et le budget principal ; la nécessité de développer davantage et plus rapidement l'accueil de nouvelles entreprises ; l'éventuelle augmentation de la subvention à l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne ; l'aménagement des horaires de piscines. Monsieur le Président apporte des réponses à ces différents points : longueurs et contraintes inhérentes au développement des nouvelles ZAE.

Monsieur LUCAND souhaite relativiser l'importance et pourcentage des charges de personnel par rapport à l'ensemble des budgets.

Monsieur CARTRON apporte également des compléments de réponses concernant le foncier économique dans le cadre du SCOT et du SRADDET et sur l'association des Climats du vignoble de Bourgogne.

Monsieur DANEL revient sur la fermeture cette année de la piscine de Vougeot et sur la nécessité de communiquer en amont sur cette fermeture auprès des scolaires.

Le Conseil communautaire acte enfin la tenue du débat relatif au rapport d'orientation budgétaire 2021.

C/21/09 – Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'EPIC-Office de tourisme au titre de l'exercice 2021.

Madame POSTANSQUE présente le contexte de la délibération proposée tendant à octroyer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'Office de Tourisme de 90 000 €. Elle rappelle la baisse importante de la taxe de séjour liée à la crise sanitaire et le cadre juridique permettant à la Communauté de communes d'apporter ce soutien exceptionnel. Elle rappelle également que l'EPIC est invité à budgéter pour 2021 un montant de Taxe de séjour identique à celui de 2020.

Monsieur le Président explique que ce soutien est seulement possible en raison du résultat moins mauvais que celui prévu en octobre 2020 mais que cela viendra renforcer la nécessaire recherche d'économies sur le budget communautaire, et que cela ne règlera pas durablement la situation de l'Office de tourisme.

Monsieur LIGNIER s'interroge sur le soutien éventuel de la Région à l'Office de tourisme.

Monsieur MILLE, en tant que Président de l'Office de tourisme, confirme que malheureusement ces soutiens portent sur l'investissement et non sur le fonctionnement. Il rappelle également l'effort réalisé par l'Office de tourisme en termes de personnel et d'actions.

Monsieur le Président apporte des compléments quant aux montants de taxe de séjour apportés par les hôtels, principaux contributeurs.

Délibération adoptée par 67 voix Pour et 1 Abstention.

C/21/10 – Objet : Modification du tableau des effectifs – Direction de l'action culturelle et sportive – Ecole de musique.

Monsieur BARTHELEMY explique les motifs de cette délibération liée à une modification de volume horaire pour certains instruments.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TOUBIN intervient sur deux sujets liés à la gestion des déchets :

- L'avancement de l'élaboration du Programme Local de Prévention des déchets à la constitution d'une commission consultative ;



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL

- L'avancement et le calendrier de la préparation du passage au 1^{er} janvier 2023 de la collecte sélective en porte-à-porte généralisée : désignation de référents par commune, lancement d'une expérimentation auprès des communes volontaires pour un passage de la collecte des ordures ménagères toutes les deux semaines (appel de candidature auprès d'un panel de communes suffisamment varié pour être représentatif). Monsieur le Président demande à ce que des statistiques soient prochainement présentées concernant les levées et les variations saisonnières éventuelles.

Le Conseil communautaire prend acte d'une modification de la commission Enfance Jeunesse pour les représentants de Gevrey-Chambertin (remplacement de Monsieur BOUCHUT par Monsieur PAMPULIM).

Monsieur SEGUIN intervient sur l'article du Bien Public suite au dernier Conseil communautaire concernant la mobilité et les photos qui l'illustraient, consacrées au ferroviaire alors que ce champ n'est pas couvert par le sujet du transfert de la compétence mobilité. Monsieur le Président rappelle qu'après le vote en Conseil, ce sera aux maires de présenter le sujet à leurs conseils municipaux et qu'une communication spécifique sera faite à leur attention.

Monsieur CHARLES revient sur la fermeture annoncée de la piscine de Vougeot et son impact sur la fréquentation par les scolaires, ainsi que par le public durant la saison estivale. Il rappelle que cette piscine est un outil important pour l'apprentissage de la natation. Il comprend que cet équipement ancien nécessite des travaux de rénovation important mais sa conception technique est simple, robuste et efficace et que sa fréquentation est essentiellement locale. Il souhaite qu'à l'issue des études, des travaux soient effectivement réalisés en vue de sa réouverture.

Monsieur PETIT pose la question de savoir si compte tenu de la fermeture de Vougeot, il est judicieux de fermer dans le même temps la piscine de Nuits-Saint-Georges un jour par semaine.

Monsieur le Président répond qu'il partage ces considérations et explique qu'il est proposé de réaliser sur 2021 une étude de faisabilité technique et financière pour connaître précisément l'ampleur technique et financière des travaux à réaliser. Au regard des résultats de cette étude et des moyens financiers, il conviendra ensuite de décider si des travaux peuvent être envisagés en 2022 ou 2023. Il rappelle également que dans le cadre de la situation budgétaire actuelle, des choix devront être faits quoi qu'il en soit en matière d'investissement pour les années à venir.

Monsieur CARTRON rappelle la tenue prochaine des ateliers dans le cadre du schéma directeur vélo les 25 et 26 mars, et appelle les élus à une participation importante à ces ateliers.

La séance était levée à 21h45.



CLIMATS DU
VIGNOBLE DE
BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL